



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-02

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la municipalité de Rivière-Beaudette, QUE :

À la séance ordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2024, il a été adopté une résolution sur la régie interne des séances du conseil et abrogeant le règlement 2006-02 et ses amendements. Cette résolution a été proposée par le conseiller M. Réjean Fournier et appuyée par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge

Cette résolution vient définir des nouvelles règles ou procédures pour l'organisation et le fonctionnement des réunions du conseil.

DONNÉ À RIVIÈRE-BEAUDETTE, ce 13^e jour du mois de novembre 2024.

Natasha Pagé, directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 13^{ième} jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 13^{ième} jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière